

Administration du pétrole—Loi

Québec a faite avant-hier à Paris, lorsqu'il a traité de l'uranium enrichi.

Et tout de suite, le ministre responsable à Ottawa s'est empressé de dire: On ne pourra quand même pas régler cette entente avec la France tant et aussi longtemps que je n'aurai pas donné, moi, mon approbation. On sait que le premier ministre du Québec avait eu le courage, bien loin du Québec, d'accuser le gouvernement fédéral de jouer un rôle de douanier relativement à ce projet. J'espère qu'il le répétera au Québec par exemple. J'espère aussi que nos députés, lorsqu'ils siégeront ici, en profiteront pour l'inviter à le faire.

Donc, l'enjeu, l'objectif, c'est le respect des provinces. Avec elles, je pense que le gouvernement doit établir les prix et la répartition dans l'intérêt de chaque citoyen. Et cela est possible. Par de multiples réunions supplémentaires avec les provinces, nous pourrions réaliser le partage dans la mesure où certaines provinces seront capables de le faire. La redistribution de nos richesses avec les autres provinces, dans la mesure où c'est acceptable, doit être faite. Ce n'est pas parce que le gouvernement fédéral aurait tous les pouvoirs que lui seul serait capable de faire cette redistribution. Pourquoi, si l'on a réussi à réaliser une entente il y a un an et demi sur cette question du pétrole avec la coopération et la participation des provinces, serait-il impossible à l'avenir de pratiquer la négociation au préalable en respectant l'esprit de la Constitution. Concrètement, il faut respecter les pouvoirs des provinces. Je suis heureux, monsieur le président, de voir que cette fois-ci, ce n'est pas nécessairement la province de Québec qui est directement en cause. Mais indirectement, de façon générale et à long terme, toutes les provinces seront embarrassées si jamais ce projet de loi était adopté. Il y a quand même des signes et des déclarations de nos ministres, à Québec, qui sont inquiétants. Je lisais récemment un discours du ministre des Communications de Québec, qui s'inquiétait...

Une voix: Un autre séparatiste!

M. La Salle: Un autre séparatiste! Parce qu'on n'est pas libéral à Québec, monsieur le président, il semble qu'on doive être séparatiste. Voilà une opinion qui ne vaut pas cher.

Le ministre des télécommunications qui a immensément de difficultés avec son homologue ici, à Ottawa, donnait un signe de découragement sur le fédéralisme et sur l'avenir du fédéralisme récemment devant la Chambre de commerce. Or, je pense que c'est un avertissement que nos députés du Québec à Ottawa devraient considérer sérieusement en entendant des gars comme M. St-Pierre, ou M. le ministre L'Allier, M. Choquette et tant d'autres, d'ailleurs. Et l'honorable solliciteur général (M. Allmand) est au courant des discussions que M. Choquette a eues avec lui récemment. Il reçoit toujours des réponses négatives, et M. L'Allier enchaîne en disant que c'est inquiétant et regrettable que cet appui ne soit pas suffisant.

Donc, monsieur le président, nous avons comme responsabilité de forcer le gouvernement à respecter les droits des provinces. Je me refuse, quant à moi, à appuyer un tel projet de loi, qui place les provinces dans une camisole de force. Et ce n'est pas la première fois que le gouvernement est tenté de le faire. Je dis donc tout de suite aux provinces: Réveillez-vous et unissez-vous, sinon, vous deviendrez bientôt, aux yeux du gouvernement fédéral des entités sans importance. Voilà, madame le président, les quelques commentaires que je voulais faire sur ce projet de loi qui revêt une importance capitale pour l'avenir de notre pays.

[M. La Salle.]

J'ose croire que tous ceux qui sont respectueux des droits des provinces souhaitent que cette harmonie nationale se réalise, fondamentalement en chacun de nous.

Ce n'est pas par des mesures coercitives comme celle que nous étudions présentement que nous atteindrons ce but. Je reconnais les bonnes intentions du ministre, mais je n'accepte pas les moyens qu'il préconise. Il est regrettable de sentir le peu d'appui de mes collègues du Québec lorsqu'on pense que cette loi va fondamentalement à l'encontre du principe du fédéralisme. On regrettera ce silence des députés, et je les invite tous à prouver au gouvernement qu'il y a un moyen de rendre service aux citoyens du Canada. Mais il faudra prendre d'autres moyens que ceux qui nous sont présentés.

● (2120)

Le vice-président adjoint: L'honorable député de Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine a la parole.

M. Bécharde: Madame le président, je ne veux pas répondre à l'invitation que nous a lancée l'honorable député de Joliette, mais je voudrais simplement lui demander s'il voudrait répondre à une question ou deux.

Le vice-président adjoint: L'honorable député de Joliette pourrait-il répondre à une question?

M. La Salle: Oui, madame le président.

M. Bécharde: Madame le président le député de Joliette a dit tantôt au cours de ses remarques qu'il se fichait de l'unité canadienne. Je voudrais lui demander en quoi le projet de loi que nous étudions ce soir enlève quelque droit sur les ressources naturelles des provinces, comme il l'a si bien dit au cours de son discours? Je pose la question au député de Joliette.

M. La Salle: Madame le président, c'est avec plaisir que je répons à mon collègue de Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine. Tout d'abord j'ai dit que je me fichais éperdument de l'unité nationale, parce que c'est un objectif qui n'a pas été atteint. Je parle d'harmonie nationale. On reconnaît les différences qui existent entre les provinces.

Une voix: C'est fort différent.

M. La Salle: Oui, c'est fort différent. D'une part, on parle ici d'unité nationale, mais, au nom même de l'unité nationale, on a trop prêché là-dessus, madame le président. Ensuite, on me demande en quoi le bill dit clairement que, là où il n'y aura pas accord entre les provinces, le gouvernement fédéral se gardera bien de prendre une décision. Je dis qu'on n'a pas le droit de décider de ces mesures à la place des provinces.

Ainsi, les provinces se font enlever des droits acquis selon l'esprit du bill à l'étude où l'on déclare catégoriquement que s'il n'y a pas entente, le gouvernement décidera. Le gouvernement n'a pas à décider, le gouvernement doit réunir les provinces et coopérer avec elles. Les provinces ont droit de regard sur les richesses naturelles. Ce n'est pas au gouvernement fédéral de leur enlever leur droits.

M. Bécharde: Madame le président, le député n'a pas répondu à ma question. Pourrait-il répondre à une autre question? Peut-il dire si son discours ou ceux qu'il a prononcés depuis quelques semaines à la Chambre sont inspirés de ses lectures quotidiennes du journal séparatiste *Le Jour*?